TLEMCEN

Plus de 400 fellahs attendent la réouverture de la CAS à Nedroma

Les responsables de cette CAS (Coopérative agricole de service) créée en 1989 en application du décret 170/88 du 13/09/88 ne s'attendaient certainement pas à vivre une telle mésaventure qui risque de tourner au drame pour les familles des 400 fellahs qui attendent avec impatience le dénouement de cette affaire.

Photo : D. R.

Le 18 janvier1993, il y a eu un changement de conseil de gérance et la nomination d'un nouveau gérant, et le paiement du patrimoine fut entamé le 17 janvier 1993 et totalement réglé en févier 1994. Jusque-là, rien d'anormal. Cependant, les responsables de cette CAS furent surpris d'apprendre qu'un groupe de personnes ont constitué une autre coopérative agricole d'exploitation des terres du Domaine en application du décret 7/88 et 19/87 du 8/12/87 en s'appropriant des biens de la CAS, déjà existante. Effectivement, il y a là quelque chose d'anormale : comment les services de la DSA (direction des services agricoles), l'administration la plus concernée, pouvait-elle ignorer l'existence de la coopérative agricole de service, créée en toute légalité avec acte notarial publié et enregistré aux Domaines ?

Les ennuis des responsables de la CAS prennent une autre tournure. Poursuivis en justice en 1994 par les nouveaux acquéreurs, ils se voient notifier un ordre d'expulsion des lieux. Depuis cette date, la justice n'arrive pas à trancher, et ce, malgré les décisions de la Cour suprême qui a signifié un rejet de l'appel de l'autre partie.

Un dernier jugement du 23 décembre 2009 est prononcé en faveur des propriétaires de la CAS, mais encore là, la durée d'application (2 ans) n'a pas été prise en compte et cette affaire reste pendante. Faut-il rappeler que cette coopérative est fermée depuis 1997 et que depuis plus de 12 ans, un matériel et des équipements sont laissés à l'abandon ? Il y a lieu d'abord d'exiger des explications à la DSA sur l'existence de deux coopératives pour l'exploitation de la même assiette agricole. Comprend qui peut à cette situation. Selon le responsable mandaté par la CAS, la direction de la DSA a dernièrement refusé d'accuser réception d'une requête qui lui a été adressée le collectif des fellahs se dit outré par ces manigances et dans une lettre ouverte adressée au président de la République ils menacent de dévoiler publiquement les dessous de cette affaire pour qu'on puisse signifier aux uns et autres leurs droits et obligations. En attendant le dénouement de cette affaire, les fellahs affiliés à cette coopérative restent inquiets et un vieillard de 80 ans et ancien moudjahid qui occupe légalement les lieux avec un bail de location risque d'être expulsé à tout moment.

Zenasni M.

APC DE CONSTANTINE

La culture victime du rééquilibrage budgétaire

Le budget préliminaire pour l'année 2011 présenté lors de la session ordinaire de l'APC de Constantine, tenue mardi, a été au centre de la controverse chez les élus, notamment en ce qui concerne les réductions décidées aux fins du rééquilibrage des recettes et dépenses de l'exercice en cours.

Si pour la direction des finances de l'APC le déficit s'élevant à 249 MDA est plutôt dans les normes, des élus de diverses formations se sont élevés contre les diminutions du budget de la culture, éternel parent pauvre des collectivités locales, et apparemment «dernier souci» des ronds-de-cuir ; en témoigne la décision d'alléger les subventions allouées par l'APC aux associations culturelles du montant de 22 MDA. Pour un élu, «il aurait fallu exploiter le patrimoine communal de manière plus rationnelle afin d'en tirer plus de recettes plutôt que de rogner sur les maigres subventions des associations culturelles». Suggestion qui fera sortir de ses gonds le vice-président chargé du patrimoine qui répondra que «le patrimoine de la commune n'est pas si extraordinaire que cela et qu'il était exploité à 100% ; ainsi, les recettes réalisées cette année et s'élevant à 179 MDA sont tout à fait honorables».

Le vice-président chargé des finances clamera pour sa part qu'«hormis l'obligation de subventionner les festivités liées à Youm El-Ilm (la journée du savoir fêtée chaque année le 16 avril) et au festival du malouf qui font partie du patrimoine de la ville, l'APC n'a pas à subventionner des associations qui font dans le bricolage, d'autant plus que la direction de la culture remplit très bien son rôle en s'arrogeant la part belle des manifestations culturelles organisées à Constantine».

Il nuancera ses propos en soutenant qu'«il était trop tôt pour prononcer un jugement car il ne s'agit que de prévisions», et qu'«il faudrait attendre de voir ce qu'apportera le budget supplémentaire pour l'année 2011, lequel nous permettra de corriger le tir».

Pour rappel, l'APC de Constantine a enregistré pour l'année 2010 des dépenses de l'ordre de 245 milliards de centimes, tandis que les recettes se sont élevées à près de 220 milliards de centimes, dont 163 milliards de centimes de recettes fiscales, soit 14 milliards de plus qu'en 2009.

H. Issam

APW DE SKIKDA

Commission d'enquête sur l'extraction illicite de sable

Une commission d'enquête de l'APW pour faire toute la lumière sur l'extraction de sable sera installée incessamment.

L'idée a été lancée par le P/APW, lors de la 4e session ordinaire de l'APW réservée au BP 2011, au dossier de l'habitat et à une communication relative au secteur de l'hydraulique. La commission a pour mission d'enquêter sur les sablières et les méthodes d'extraction illicite de sable. Sa composante sera, selon toute vraisemblance, communiquée ultérieurement. Quelques élus ont applaudi cette action. Ils en feront peut-être partie. Ils ont également constaté la détérioration du réseau routier, notamment au niveau des tronçons nouvellement revêtus ou réhabilités. Elle serait due à la charge des camions transportant du sable ou des gravats provenant des sablières et des carrières.

Ainsi plusieurs routes ont été touchées comme l'échangeur d'El-Harrouche ainsi que les CW132, reliant Collo à Oued-Z'hor, le CW7, reliant Oum-Toub à Aïn-Kechra, le CW12, entre Filfila et Guerbes et autres reliant les communes de Mezedj-Edchiche à El-Harrouche. La qualité des travaux de revêtement ou de réhabilitation laisse à désirer, constatent les élus. La grogne est justifiée par le fait que pour la réabilitation des routesle (chemins de wilaya) un budget important leur a été réservé.Le BP 2011 ne déroge pas à cette règle, comme le prouve les 723,5 millions de DA alloués, soit 33,71% du budget total. Le volet équipement s'est vu allouer, quant à lui, 1,32 milliard de DA, soit 61,53% du BP.

Il faut juste rappeler que l'idée de création de cette commission intervient au moment où seulement une seule sablière, implantée à Filfila, active légalement. Les autres, il n'y en a pas beaucoup (Mezedj Edchiche, Oued-Z'hor et Ben-Azzouz), travaillent dans la clandestinité.

Zaid Zoheir

GUELMA

Les Guelmis et les fêtes de fin d'année

Les manifestations de protestation qui se sont produites ces derniers jours dans plusieurs villes de Tunisie ont chamboulé le programme des fêtes de fin d'année de certains Guelmis. En effet, plusieurs familles avaient été contraintes d'annuler leur voyage dans ce pays qui était leur destination de vacances privilégiée. Depuis plus d'une décennie, des couples, des familles et des jeunes déboursaient des sommes colossales pour passer le réveillon dans les complexes touristiques et les grands hôtels de luxe tunisiens. En cette fin d'année, les événements de Sidi-Bouzid, dans le sud tunisien, ont freiné la ruée des Guelmis vers ce pays voisin. Cela illustre parfaitement l'engouement manifesté cette année par de nombreux excursionnistes pour les complexes touristiques de la région, notamment les hammams Meskhoutine et Ouled Ali.

Pour les familles plus modestes, cette fête de fin d'année a été improvisée avec les moyens du bord, dans une ambiance festive et familiale, autour d'un dîner traditionnel. Il est suivi d'une veillée exceptionnelle au cours de laquelle sont servis gâteaux maison, café, thé et autres fruits secs. En tout état de cause, et quel que soit le niveau social, les Guelmis aspirent toujours au meilleur.

Le mineur pickpocket pris en flagrant délit

Lors d'une ronde de routine effectuée à la gare routière, à l'ouest de Guelma, les éléments de la police judiciaire ont pris en flagrant délit de vol un pickpocket, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Agé de 16 ans, il avait sur lui 4 billets de 1 000 dinars. Le suspect a reconnu immédiatement avoir volé cette somme d'argent du sac à main d'une femme. Il a fait l'objet d'un placement en détention dans un centre pour mineurs.

1 000 poussins périssent dans un incendie

Un incendie a ravagé tôt mardi dernier un élevage avicole à Gantret Lehdid, dans la commune de Dahouara, apprend-on auprès de la cellule de communication de la Protection civile.

1 000 poussins ont péri dans ce sinistre qui pourrait être d'origine accidentelle. Nous apprenons par ailleurs que les flammes ont détruit 20 quintaux d'aliment pour volailles et 120 bottes de paille.

Noureddine Guergour